



TARIFS 2019	
PRESTATIONS À LA CHARGE DU PATIENT	TARIF TTC
Forfait journalier	20 € par jour
Supplément Chambre particulière (comprenant la télévision) Chambre privilège (35 m ²) Acompte (si pas de prise en charge mutuelle)	95 € par jour 130 € par jour <small>(applicable à partir de juin 2019)</small> 200 € par jour
Eau minérale	1,50 €
Télévision (uniquement pour une chambre double)	3 € par jour
Internet	Offert
PRESTATIONS ACCOMPAGNANT À LA CHARGE DU PATIENT	TARIF TTC
Lit accompagnant	11 € par jour
Repas accompagnant	11 € le repas
Petit déjeuner accompagnant	4 € le repas
PRESTATIONS A TITRE INFORMATIF À LA CHARGE DE LA CAISSE	TARIF TTC
Forfait d'entrée (ENT)	61,90 €
Prix de journée (PJ)	88,90 €
Forfait pharmacie (PHJ)	2,30 €
Surveillance médicale (SSM)	7,40 €
Majoration PMSI (PMSI)	6,06 €

Tout séjour faisant suite à une hospitalisation en court séjour, majoré de la participation de l'assurée (PAT), donnera lieu, également, à la facturation de cette participation forfaitaire en centre de convalescence : pour certains cas, le montant de la participation assuré forfaitaire sera donc de 24 €.

Le forfait journalier hôtelier, facturé chaque jour calendaire d'hospitalisation, y compris le jour de sortie est de 20 €.

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.